

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironte : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Thisse : M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPELLIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STAHL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

Mandataires : D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Délibération n°2017/003629

Rapport n°5.4 - Opération d'aménagement d'une aire de grands passages provisoire à Chaudfontaine

Opération d'aménagement d'une aire de grands passages provisoire à Chaudfontaine

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

| Inscription budgétaire | |
|--|---|
| BP 2017 et au PPIF 2017-2021 AP/CP « Schéma départemental GDV 2013-2019 » | Montant de l'AP : 1 220 000 € Montant du CP 2017 : 540 000 € Montant de l'opération : 120 000 € |

Résumé :

L'accueil des grands groupes est devenu une préoccupation prioritaire du Grand Besançon face à la problématique persistante des stationnements illicites de caravanes sur les communes de l'agglomération en période estivale. **L'aménagement d'une aire de très grands passages de 4 hectares** permettrait ainsi de traiter une partie des besoins d'accueil identifiés dans le cadre des obligations et recommandations du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage et de réduire le volume des stationnements irréguliers sur le territoire.

Une solution temporaire a été identifiée et sera mise en service cette année.

I. Rappel du contexte

En octobre 2015, lors d'un bureau-débats, **l'aménagement d'une aire de grand passage a été présenté aux élus comme l'une des nouvelles priorités de l'EPCI** au regard du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La mobilisation de l'ensemble des communes membres de l'intercommunalité a été sollicitée à cette occasion.

En avril 2016, par **courrier adressé à l'ensemble des communes de l'agglomération**, le Président du Grand Besançon et le Vice-Président délégué à l'Habitat **encourageaient les maires** à réagir face aux conséquences de la perte de conformité au schéma départemental, **en participant à la prospective foncière** lancée par le Grand Besançon afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Etat.

En effet, depuis début 2016, une recherche foncière active est menée par les services du Grand Besançon en lien avec les élus référents. Compte tenu de la complexité et de la sensibilité du dossier, il a été convenu entre le Président et les élus pilotes du dossier de ne pas communiquer les sites étudiés et de ne prendre contact avec les maires des communes concernées qu'en cas d'étude de faisabilité concluante.

Or, en septembre 2016, le calendrier a été jugé trop serré pour espérer atteindre l'objectif d'une mise en service de l'aire de très grands passages en avril 2017. En effet, au-delà de la difficulté à trouver le foncier disponible, il faut résoudre plusieurs difficultés impliquant un certain délai :

- recherche de l'adhésion du maire de la commune concernée,
- phase globale d'acquisition du terrain,
- crédits à mobiliser selon l'évaluation du coût,
- éventuelle mise en conformité avec les documents d'urbanisme,
- études des aménagements, demandes des autorisations d'urbanisme,
- temps de consultation des entreprises et de réalisation des travaux.

En conséquence, dans la perspective de disposer obligatoirement en 2017 d'une solution d'accueil pour les rassemblements traditionnels des gens du voyage, le Grand Besançon a décidé de conduire, parallèlement aux études en cours, **une stratégie pour l'aménagement d'un projet temporaire**.

Ainsi, cette seconde option permettra de traiter les situations d'accueil en urgence des grands groupes avant la mise en service de l'aire dédiée. Le projet n'aura pas vocation à devenir une solution pérenne, mais absorbera de façon provisoire les mouvements de caravanes imprévus et/ou en grand nombre, afin de limiter les stationnements illicites.

II. Rappel des caractéristiques d'une aire de grands passages

Réglementairement, une aire de grands passages doit disposer :

- d'une surface de 4 ha pour recevoir un maximum de 300 caravanes,
- d'une surface stabilisée en herbe avec un sol suffisamment portant pour rester praticable quelles que soient les conditions climatiques,
- d'un accès routier facilitant l'entrée des caravanes sur le terrain et d'un aménagement de voiries en tout venant.

Concernant les équipements, dans le cadre d'un aménagement pérenne, une alimentation permanente en eau et en électricité, un système d'assainissement et la collecte des déchets ménagers sont des prérequis.

Dans le cadre d'une aire temporaire, la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'alimentation en eau demeure obligatoire. En outre, le raccordement électrique est fortement conseillé, faute de quoi le terrain risque d'être délaissé par les voyageurs au profit d'autres sites permettant ce raccordement. Les questions d'assainissement et de collecte des déchets restent centrales dans la gestion des grands rassemblements, un système d'assainissement mobilisé lors de la présence des groupes (collecte du contenu des WC chimiques des caravanes et des eaux usées) sera prévu ainsi qu'un dispositif de collecte des ordures ménagères organisée spécialement lors de la présence des groupes (bennes de 30 m³).

III. Descriptif des travaux d'aménagement à Chaudfontaine

Le terrain de grand passage sera localisé pour une période de 2 ans (2017 et 2018) sur la commune sur les deux parcelles section ZI n°155 et n°158, propriétés du Grand Besançon, et situées dans le périmètre de la future zone d'activité économique, à proximité de la gare de péage APRR. Superficie des deux parcelles > à 4 ha = 52 200 m² au total.

A/ Alimentation en eau

Raccordement en eau au réseau public et mise en place d'une citerne avec vanne purge sécurisée. Pose d'un compteur dans le regard le plus proche. Vérification de la potabilité de l'eau par l'ARS.

B/ Assainissement

Fourniture et pose de deux fosses toutes eaux enterrées et location de toilettes chimiques. Vidange régulière de ces cuves par un prestataire.

C/ Balisage de l'aire

Aménagement d'une clôture afin de délimiter physiquement le terrain de plus de 4 hectares permettant l'accueil des groupes.

D/ Electricité

Location de groupes électrogènes et tableaux électriques.

IV. Coût prévisionnel de l'opération pour la saison 2017

Au regard des outils de suivi des stationnements illicites sur les communes du Grand Besançon, les données à propos des grands rassemblements (+ de 100 caravanes) observés sur le territoire en 2015 et 2016 sont les suivantes :

- le nombre de passage est en moyenne de 4 groupes par an,
- chaque groupe est composé en moyenne de 150 caravanes,
- la durée d'occupation totale en 2015 et 2016 est de 5 semaines par an.

Les coûts estimatifs indiqués ci-après sont donc calculés sur la base de ces données, avec une hausse de 20 % de la durée d'occupation, afin d'anticiper une éventuelle augmentation de la tendance en 2017*.

La saison 2018 sera moins coûteuse compte tenu des investissements à minima opérés en 2017.

| Prestations | Coûts en investissement | Coûts en fonctionnement | Recettes | |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------|--|-----------------|
| Eau potable | 7 500€ | 6 000 € | Redevances séjour (forfait 2€ par jour et par famille** + benne à disposition) | 6 800 € |
| Electricité | | 50 000 € | | |
| Assainissement | 13 000 € | 4 000 € | Subvention Etat | 0 € |
| Clôtures | 2 000 € | | Subvention CD25 | 3 975 € |
| Engazonnement et entretien | 4 000 € | 500 € | | |
| Collecte OM + nettoyage site | | 10 000 € | | |
| Dépenses imprévues | | 3 000 € | | |
| Total dépenses HT | 26 500 € | 73 500 € | Total recettes*** | 10 775 € |
| Total dépenses TTC*** | 31 800 € | 88 200 € | | |

* Le fonctionnement de cette aire reste partiel, du 1^{er} mai au 30 septembre, pour l'accueil exclusif des rassemblements estivaux.

**Une famille est composée généralement d'une caravane double essieu + 1 caravane simple essieu.

***L'écart entre les dépenses et les recettes en fonctionnement pour les aires d'accueil existantes est quasi autant important que pour ce projet. (320 K€ en dépenses contre 30 K€ en recettes pour le budget 2016).

V. Financements

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis (éventuels surcoûts de l'opération).

Le Grand Besançon a sollicité ses partenaires, l'Etat et le Conseil départemental du Doubs, qui sont les copilotes du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage afin de vérifier les éventuels financements permettant de soutenir ce projet.

L'Etat ne financera pas ce type d'opération.

S'agissant du Département, la sollicitation s'élève à 15%, dans un plafond d'aide de 15 000 € selon les critères d'attribution des aides des politiques départementales en cours.

M. J. LOUISON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme de l'opération d'aménagement d'une aire de grands passages provisoire à Chaudefontaine,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les éventuelles subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113
Contre : 0
Abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 1



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président